

Les objectifs du programme Volont'R

Les jeunes primo-arrivants ont des potentialités et des compétences mais aussi des vulnérabilités particulières (absence de maîtrise de la langue, méconnaissance de la société française et de ses codes...). Afin de favoriser la réussite de leur mission de Service Civique, il est attendu que le porteur s'assure :

a) D'identifier et de mobiliser les jeunes primo-arrivants souhaitant réaliser une mission de Service Civique.

Pour cela, le porteur du projet doit présenter dans sa réponse, son expérience dans l'accompagnement des primo-arrivants et/ou ses démarches entreprises ou envisagées auprès des acteurs en charge de l'intégration de ces personnes. Parmi ces acteurs, il veillera en particulier à solliciter les structures d'hébergement relevant du dispositif national d'accueil (DNA) pour recueillir les candidatures de jeunes réfugiés intéressés, les missions locales, l'OFII les associations travaillant pour l'accueil et l'intégration des primo-arrivants dont les réfugiés ou encore les universités dont certaines développent des programmes spécifiques d'accompagnement des réfugiés détenteurs d'un baccalauréat ou plus souhaitant poursuivre des études supérieures.

Le porteur du projet doit s'attacher, autant que de possible, à ce que le jeune réfugié ou primo-arrivant réalise sa mission de Service Civique en binôme avec un volontaire de nationalité française.

L'identification et la mobilisation des jeunes réfugiés et/ou primo-arrivants peut se réaliser par l'animation de sessions d'information notamment dans des structures d'hébergement relevant du DNA.

b) D'accompagner les jeunes primo-arrivants dans la réalisation des démarches d'engagement préalables à la mission de Service Civique.

Le porteur du projet doit présenter dans sa réponse l'accompagnement proposé aux jeunes qui débute avec l'identification de la mission de service civique. Compte tenu du niveau linguistique et des vulnérabilités qui peuvent affecter ces jeunes, les missions de service civique proposées doivent être les plus accessibles possibles.

c) De mettre en place un tutorat renforcé pour accompagner les jeunes pendant la durée de leur mission de Service Civique.

Le tutorat renforcé prévoit un accompagnement « sur mesure » selon les besoins du volontaire via des outils de suivi choisis et des points réguliers entre tuteur et volontaire au sein de l'organisme.

Le tuteur doit orienter le volontaire dans sa recherche d'un emploi, d'un stage, d'une formation et d'un logement à l'issue de sa mission ou vers des personnes ressources qui pourront l'aider à évaluer la faisabilité de son projet personnel.

d) D'organiser l'accès à des cours d'apprentissage de la langue française.

Afin que la maîtrise de la langue française ne soit pas un obstacle à l'engagement citoyen, le porteur devra s'assurer que les primo-arrivants suivent des cours de Français Langue Étrangère (FLE) hebdomadaires tout au long de leur engagement, soit en organisant lui-même des formations, soit en facilitant l'accès à des formations linguistiques organisées sur le

territoire.

Un engagement en Service Civique s'organise en 24 heures minimum par semaine. Il n'est donc pas compatible avec un format intensif du Contrat d'Intégration Républicaine et difficilement conciliable avec le format semi-intensif. Il peut par contre tout à fait s'envisager d'associer un format extensif à un volontariat de service civique. Selon la répartition de ces heures, il est possible de demander aux directions territoriales de l'OFII d'organiser des cours du soir et/ou le samedi pour s'adapter aux contraintes horaires d'une mission de service civique.

e) De garantir le respect des obligations faites aux organismes d'accueil de volontaires en service civique :

- inscrire chaque volontaire dans un parcours de formation civique et citoyenne de deux journées ;
- inscrire chaque volontaire à une formation aux premiers secours.